

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo

Band: - (2021)

Heft: 37

Artikel: Le témoin silencieux et la sentinelle, deux repères haut perchés

Autor: Reimann, Patrick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-953528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le témoin silencieux et la sentinelle, deux repères haut perchés

En langage courant, dire d'une chose qu'elle est «gravée dans le marbre», c'est exprimer qu'elle est intangible. L'auteur et son frère en ont en quelque sorte fait l'expérience durant leur projet de recherche. Le présent article fait suite à celui publié dans le précédent numéro (n°36) de la revue et intitulé «A propos du devoir de vérité et du projet de recherche personnel qu'il a suscité».

Differentes questions ont surgi au cours de nos pérégrinations le long de la frontière du canton de Bâle-Campagne: comment les limites territoriales ont-elles été déterminées la première fois et par qui? Comment, pour matérialiser ces limites, est-on parvenu à transporter des bornes aussi lourdes (la plupart d'entre elles pèsent plusieurs centaines de kilos) en des lieux parfois très reculés et à les planter dans des pentes bien raides? Comment a-t-on pu conserver une vue d'ensemble de tous les numéros gravés dans la pierre? Les réponses raisonnables pertinentes que nous avons pu y apporter figurent dans le «procès-verbal» reproduit à la page 26. Nous avons assurément découvert quelques curiosités lors de nos investigations de terrain. Deux d'entre elles sont décrites ci-dessous.

La sentinelle («der Wächter»), qui surplombe la route cantonale entre Röschenz (BL) et Kleinlützel (SO), a déjà eu droit de citer dans l'article de «cadastre» n°36, en août 2021.

Après avoir perdu 400 mètres d'altitude depuis le Challöhli au nord, nous nous attendions à découvrir au moins une cheville ou une croix gravée sur le rebord supérieur de l'arête, mais nous n'avons rien trouvé. N'ayant pas eu plus de succès au pied du rocher, c'est donc bredouilles que nous nous sommes dirigés au sud, vers la borne suivante (numéro 16), proche du ruis-

seau (la Lucelle). Elle aussi semble avoir disparu. Ne nous en laissant pas compter, nous sommes entrés dans le bois du Herrenholz pour regagner 100 mètres d'altitude et avons enfin trouvé la borne n°17, une borne épiscopale datant de 1761, date qui aura son importance dans la suite.

En étudiant le plan géométrique de la détermination de la limite entre la Principauté de Bâle et le canton de Soleure («Geometrischer Grundriß der Gränzescheidung zwischen dem Fürstentum Basel und dem Canton Solothurn», figure 9) au retour du terrain, nous avons découvert la présence de deux blasons au niveau du point n°15 (figure 4). Nous avons donc décidé de retenter notre chance et bien nous en a pris puisque nous avons effectivement pu les apercevoir à une hauteur d'environ cinq mètres au-dessus du sol, de même que la date de 1761 et le numéro 15 (figure 3). Une habitante de Kleinlützel nous apprit qu'on appelle ce rocher la sentinelle, qu'il mérite son nom, mais que peu de gens du cru le connaissaient.

Qu'est-ce qui a donc pu pousser l'évêque Rinck von Baldenstein qui détenait alors les rênes du pouvoir à faire graver son blason et celui du canton de Soleure à pareille hauteur? Etait-ce pour marquer son territoire d'une empreinte bien visible ou était-ce par crainte de voir ce repère être détruit? On notera que la vallée

La sentinelle, point n°15:

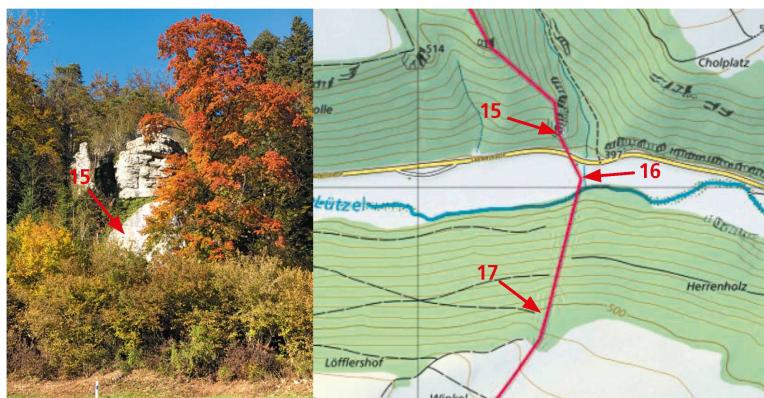


Figure 1: En photo, dans son contexte... Figure 2: ...et sur la carte nationale 1086 Delémont (© S. et P. Reimann)



Figure 3: Les blasons de l'évêque Rinck von Baldenstein et du canton de Soleure gravés dans la roche (© S. et P. Reimann)



Figure 4: Les blasons découverts sur la carte de 1761 [extrait de AA IV Bistum Basel 2a (Archives d'Etat de Berne)]

de Laufon est jalonnée de 21 bornes épiscopales avec son blason. Et comme la borne n°17, bon nombre d'entre elles portent la date de 1761. L'évêque Rinck von Baldenstein étant mort en 1762, on peut supposer qu'il voulait ainsi faire matérialiser durablement les limites de son évêché. Il est enfin révélateur que la carte au dessin soigné et à la précision remarquable date elle aussi de 1761 (figures 4, 8 et 9). Le texte figurant sous le titre du plan (figure 9) nous apprend du reste que les commissions nommées (il en faisait partie côté bâlois) avaient confié la délimitation aux arpenteurs jurés et qu'ils n'avaient eu besoin que de quatre jours pour s'en acquitter en octobre 1761.

Près d'un siècle plus tôt, c'est l'évêque Johann Konrad I. von Roggenbach qui accédait à la postérité de la même manière en faisant graver en 1674, dans le rocher «Bännlifels» situé entre Wahlen (BL) et Büsserach (SO), un repère orné de blasons (figure 5) et assorti d'une croix centrale (figure 7) comme il était d'usage alors. C'est en raison de son isolement et de la rudesse du lieu que nous avons décidé de lui donner le nom de témoin silencieux («Stiller Zeuge»).

Cette activité peut aussi s'expliquer par le contexte politique de l'époque. La guerre de Hollande (1671–1678) faisait rage et le roi de France Louis XIV y voyait l'occasion d'agrandir son royaume. La France aurait pu acquérir une position hégémonique sur le continent européen et l'Evêché de Bâle aurait aussi pu en faire les frais. L'évêque Roggenbach se défendait peut-être contre cette menace en faisant graver un repère ineffaçable dans la roche à près de dix mètres au-dessus du sol.

Il est enregistré dans les données actuelles de la mensuration officielle que le point n°99 est matérialisé par

une cheville. Elle existe bel et bien au pied du rocher. L'expérience acquise avec la sentinelle nous a toutefois incités à lever les yeux et c'est une joie indescriptible qui nous a envahis lorsque les repères de 1674 nous sont apparus. En bon géomètre conscientieux, je me suis empressé de vérifier si la cheville se trouvait bel et bien à l'aplomb de la croix. Les géomètres cantonaux de Soleure et de Bâle-Campagne voudront certainement se pencher sur l'écart de 104 centimètre décelé. Lequel de ces deux signes de démarcation se rapproche le plus des données actuelles de la mensuration officielle?

Si l'on observe enfin ces deux repères de limite territoriale haut perchés avec un œil de montagnard, on s'aperçoit très vite que même une descente en rappel ne permettait pas de travailler confortablement sur le rocher. Au témoin silencieux, on reconnaît cependant cinq renfoncements dans la roche, un peu en dessous des blasons (figure 5). Les petits trous percés à l'horizontale dans la partie basse de la sentinelle sont plus difficiles à reconnaître. Ces différentes entailles seraient-elles toutes à soutenir des échafaudages?

Quoi qu'il en soit, il s'agit dans les deux cas de témoins de leur époque se distinguant par le soin apporté à leur réalisation. Faut-il y voir un rapport avec la rétribution touchée par les artisans chargés de leur exécution? Vraisemblablement non. Au temps de l'évêché, soit entre le 17^e et le 19^e siècle, un tel soin s'expliquait plus par des motivations religieuses que par la satisfaction de besoins matériels ou – comme aujourd'hui – la nécessité de se conformer à un cadre réglementaire; il en fut certainement ainsi pour le plan dessiné en 1761, une œuvre magistrale.

Le témoin silencieux, point n°99:



Figure 5: En photo, dans son contexte ...
© S. et P. Reimann

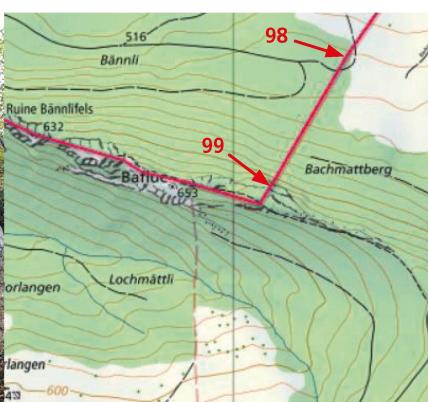


Figure 6: ... et sur la carte nationale 1087 Passwang

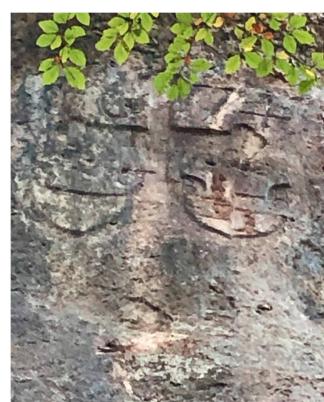


Figure 7: Les blasons de l'évêque von Roggenbach et du canton de Soleure gravés dans la roche et ornés d'une croix
© S. et P. Reimann



Figure 8: Les signes de démarcation inscrits sur la carte de 1761 [extrait de AA VI Bistum Basel 1c (Archives d'Etat de Berne)]

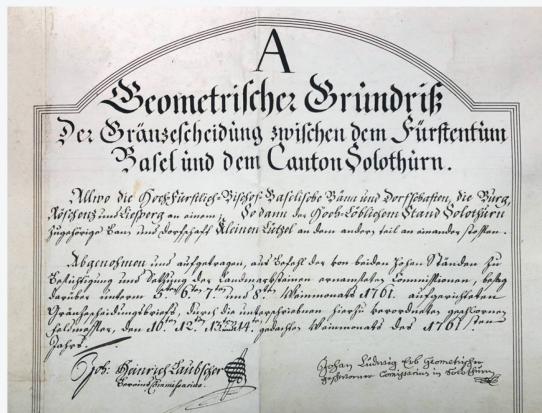
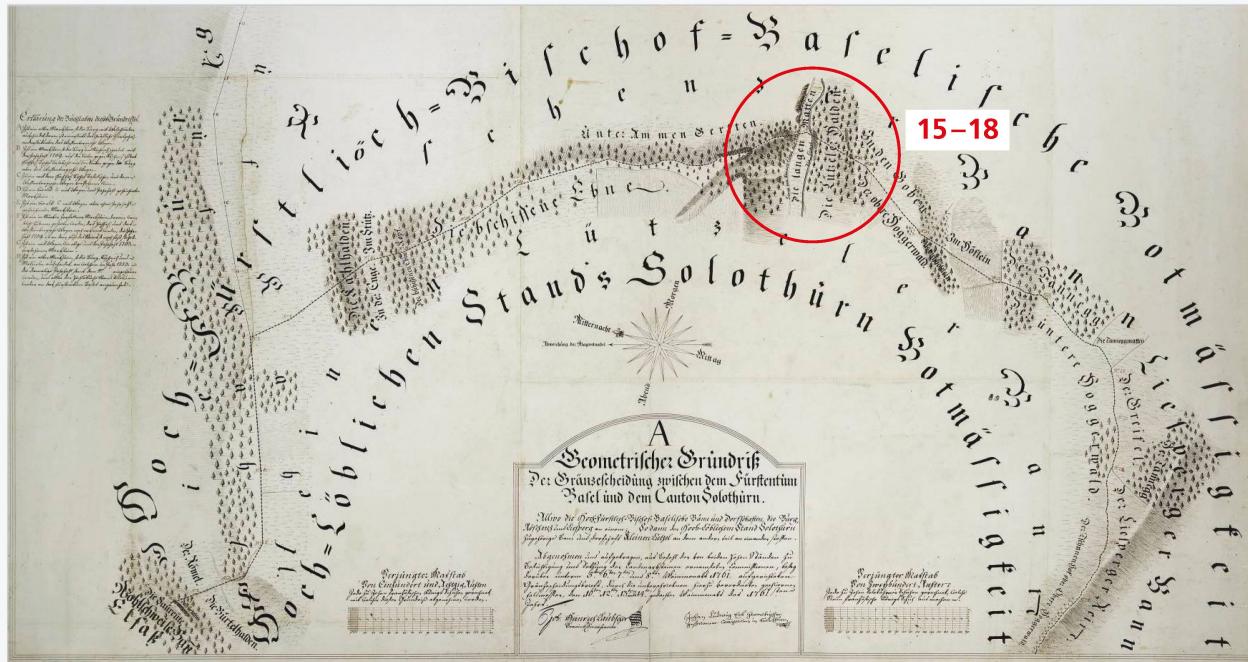


Figure 9: Carte et extrait du procès-verbal de la répartition des frontières entre la principauté de Bâle et le canton de Soleure de 1761 [AA VI Bistum Basel 2a (Archives d'État de Berne), transcription du procès-verbal par Anna Reimann, historienne].

(Note d'A. Reimann sur le procès-verbal: «Weinmonat» signifie «octobre»)

Le prochain épisode de cette série sera consacré aux trois coalisés que sont le soin, la conscience professionnelle et la précision.

Patrick Reimann, ing. géom. brev.
Amt für Geoinformation des Kantons Basel-Landschaft
patrick.reimann@bl.ch

Geometrischer Grundriß Der Gränzescheidung zwischen dem Fürstentum Basel und dem Canton Solothurn.

Allwo die Hoch-Fürstlich-Bischof-Basileische Bann und Dorfschaften die Burg, Röschenz und Liesberg an einem Stande im Hoch-Löblichen Stadn Solothurn jüngstes Land und Dorffschaft Klein-Lützel an dem andern seit an anderer Stossen.

Abgenommen und aufgetragen, aus Befehl der von beiden hohen Ständen zu Besichtigung und Setzung der Landmarksteine ernannten Commissionen, besag Darüber unterm 5. ten 6. ten 7. ten und 8. ten Weinmonats 1761. aufgerichteten Gränzescheidungsbrieft, durch die unterschriebenen hierzu verordneten geschworene Feldmesser, den 10. ten 12. ten 13. ten und 14. ten gedachten Weinmonats des 1761. sten Jahrs.

Joh. Heinrich Laubscher
Bereins Commissarius

Johan Ludwig Erb Geometrische
Geschworener Commissarius in Solothurn